



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-054

Nature de l'acte :
5.3 - Désignation des représentants

Conseillers municipaux
En exercice : 27
Présents : 15
Votants : 18

Le **05/09/2023** à 20h00 ou 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **30/08/2023**, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Présents : CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, DE VIRY François, SECRET Michèle, BARBIER Claude, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, adjoints, MATTANA Alain, LARCHER Patrick, BERON Alexandra, DEMALTE Carine, MOYNAT Raphaël, CHEVALIER-NEILSON Lucy, ROSAY Jacques, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

Procuration(s) : VIOLLET Pierre à SECRET Michèle ; VIOLLET Michèle à AMSALEM Ronan ; BARBIER Savoya à BARBIER Claude

Absent(s) : JACQUET Ludivine, VIOLLET Pierre, VIOLLET Michèle, DUPENLOUP Nathalie, NUNES Mickaël, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, BARBIER Lucien, DELAÎTRE Pierre-Adrien

Secrétaire de séance : BERON Alexandra

09 – COMMISSIONS COMMUNALES

Renouvellement des commissions communales spécialisées (hors la Commission « Finances »)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° DEL 2020-036 du 9 juin 2020, le conseil municipal a créé les commissions communales spécialisées, décidé de leur composition et élu leurs membres, dans le respect de la représentation proportionnelle, nécessaire à l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Depuis, certains élus membres ont fait part de leur souhait de démissionner, et des conseillers municipaux ont manifesté leur souhait de candidater pour être élu au sein d'une commission.

Aussi, il est proposé de renouveler les commissions concernées par ces changements et de modifier leur composition pour tenir compte de ceux-ci. Sont concernées :

- 1- La Commission « Urbanisme – Aménagement – Affaires foncières » ;
- 2- La Commission « Mobilité – Travaux » ;
- 3- La Commission « Enfance - Education » ;
- 4- La Commission « Agriculture » ;
- 5- La Commission « Nature - Santé » ;
- 6- La Commission « Vie sociale – Vie culturelle – Vie Sportive » ;
- 7- La Commission « Vie citoyenne – Vie économique ».

La Commission « Finances » reste inchangée.

Il est rappelé que l'élection des membres d'une commission communale spécialisée doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, permettant l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

L'élection doit être réalisée par vote à bulletin secret, à la majorité absolue, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Si une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

Compte tenu des demandes de démissions et des candidatures, il est proposé :

- 1- **Commission « Urbanisme, aménagement, affaires foncières »** : de porter sa composition à 10 membres dont 8 membres issus de la liste majoritaire « Vivre à Viry » et 2 de la liste minoritaire « Viry à venir ».
 - 8 candidats sont proposés par la liste majoritaire : Mme DUPONT Lorelei, M. DE VIRY François, Mme SECRET Michèle, Mme RODRIGUEZ Sandrine, M. BONHOMME Samuel, M. MATTANA Alain, Mme DUPENLOUP Nathalie, M. LARCHER Patrick.
 - Aucun candidat proposé par la liste minoritaire.
- 2- **Commission « Mobilité, travaux »** : de porter sa composition à 8 membres, dont 7 de la liste majoritaire « Vivre à Viry » et 1 de la liste minoritaire « Viry à venir ».
 - 7 candidats sont proposés par la liste majoritaire : Mme DUPONT Lorelei, M. BARBIER Claude, Mme JACQUET Ludivine, Mme RODRIGUEZ Sandrine, M. MATTANA Alain, Mme DEMALTE Carine, M. NUNES Mickaël.
 - 1 candidat proposé par la liste minoritaire : M. SECRET Michel.
- 3- **Commission « Enfance, éducation »** : de porter sa composition à 6 membres, soit 5 de la liste majoritaire « Vivre à Viry » et 1 de la liste minoritaire « Viry à venir ».
 - 5 candidats sont proposés par la liste majoritaire : Mme SECRET Michèle, Mme JACQUET Ludivine, M. AMSALEM Ronan, Mme RODRIGUEZ Sandrine, Mme BERON Alexandra.
 - 1 candidat proposé par la liste minoritaire : M. MERLOT Cédric.
- 4- **Commission « Agriculture »** : de porter sa composition à 6 membres, soit 5 de la liste majoritaire « Vivre à Viry » et 1 de la liste minoritaire « Viry à venir ».
 - 5 candidats sont proposés par la liste majoritaire : Mme DUPONT Lorelei, Mme SECRET Michèle, M. BARBIER Claude, M. AMSALEM Ronan, M. ROSAY Jacques.
 - 1 candidat proposé par la liste minoritaire : M. DE VIRY Henri.
- 5- **Commission « Nature et santé »** : de porter sa composition à 5 membres, soit 4 de la liste majoritaire « Vivre à Viry » et 1 de la liste minoritaire « Viry à venir ».
 - 4 candidats sont proposés par la liste majoritaire : Mme DUPONT Lorelei, M. LARCHER Patrick, Mme BERON Alexandra, M. MOYNAT Raphaël.
 - Aucun candidat proposé par la liste minoritaire.
- 6- **Commission « Vie sociale, culturelle et sportive »** : de porter sa composition à 8 membres, soit 7 de la liste majoritaire « Vivre à Viry » et 1 de la liste minoritaire « Viry à venir ».
 - 7 candidats sont proposés par la liste majoritaire : M. BARBIER Claude, M. AMSALEM Ronan, M. VIOLLET Pierre, Mme VIOLLET Michèle, Mme BERON Alexandra, M. NUNES Mickaël, Mme CHEVALIER-NEILSON Lucy.
 - 1 candidat proposé par la liste minoritaire : M. MERLOT Cédric.
- 7- **Commission « Vie citoyenne, vie économique »** : de dissoudre cette commission compte-tenu du faible nombre d'élus qui la compose (2 membres) et de l'absence de nouvelles candidatures.

Monsieur le Maire propose qu'il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

Vu la délibération N° DEL 2020-036 du 9 juin 2020 portant création des commissions communales spécialisées.

Vu l'article 7 du règlement intérieur modifié du conseil municipal adopté par délibération n° DEL 2022-035 du 14 juin 2022

Vu la liste « Vivre à Viry » et la liste « Viry à venir »,

Considérant la démission de plusieurs conseillers municipaux, membres de commissions,

Considérant les candidatures manifestées par des conseillers municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire de respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de chaque commission,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal,

Article 1 :

Décide à l'unanimité de porter la composition de la **commission « Urbanisme, aménagement, affaires foncières »** à 10 membres, dont 2 membres issus de la liste minoritaire « Viry à venir ».

A l'issue du scrutin, ont été élus membres de cette commission :

Commission « Urbanisme, aménagement, affaires foncières »	
DUPONT Lorelei	18 voix
DE VIRY François	18 voix
SECRET Michèle	18 voix
RODRIGUEZ Sandrine	18 voix
BONHOMME Samuel	18 voix
MATTANA Alain	18 voix
DUPENLOUP Nathalie	18 voix
LARCHER Patrick	18 voix

Article 2 :

Décide à l'unanimité de porter la composition de la **commission « Mobilité, travaux »** à 8 membres, dont 1 membre issu de la liste minoritaire « Viry à venir ».

A l'issue du scrutin, ont été élus membres de cette commission :

Commission « Mobilité, travaux »	
DUPONT Lorelei	18 voix
BARBIER Claude	18 voix
JACQUET Ludivine	18 voix
RODRIGUEZ Sandrine	18 voix
MATTANA Alain	18 voix
DEMALTE Carine	18 voix
NUNES Mickaël	18 voix
SECRET Michel	18 voix

Article 3 :

Décide à l'unanimité de porter la composition de la **commission « Enfance, éducation »** à 6 membres, dont 1 membre issu de la liste minoritaire « Viry à venir ».

A l'issue du scrutin, ont été élus membres de cette commission :

Commission « Enfance, éducation »	
SECRET Michèle	18 voix
JACQUET Ludivine	18 voix
AMSALEM Ronan	18 voix
RODRIGUEZ Sandrine	18 voix
BERON Alexandra	18 voix
MERLOT Cédric	18 voix

Article 4 :

Décide à l'unanimité de porter la composition de la **commission « Agriculture »** à 6 membres, dont 1 membres issus de la liste minoritaire « Viry à venir ».

A l'issue du scrutin, ont été élus membres de cette commission :

Commission « Agriculture »	
DUPONT Lorelei	18 voix
SECRET Michèle	18 voix
BARBIER Claude	18 voix
AMSALEM Ronan	18 voix
ROSAY Jacques	18 voix
DE VIRY Henri	18 voix

Article 5 :

Décide à l'unanimité de porter la composition de la **commission « Nature - Santé »** à 5 membres, dont 1 membres issus de la liste minoritaire « Viry à venir ».

A l'issue du scrutin, ont été élus membres de cette commission :

Commission « Nature - Santé »	
DUPONT Lorelei	18 voix
LARCHER Patrick	18 voix
BERON Alexandra	18 voix
MOYNAT Raphaël	18 voix

Article 6 :

Décide à l'unanimité de porter la composition de la **commission « Vie sociale, culturelle et sportive »** à 8 membres, dont 1 membre issu de la liste minoritaire « Viry à venir ».

A l'issue du scrutin, ont été élus membres de cette commission :

Commission « Vie sociale, culturelle et sportive »	
BARBIER Claude	18 voix
AMSALEM Ronan	18 voix
VIOLLET Pierre	18 voix
VIOLLET Michèle	18 voix
BERON Alexandra	18 voix
NUNES Mickaël	18 voix
CHEVALIER-NEILSON Lucy	18 voix
MERLOT Cédric	18 voix

Article 13 :

Décide à l'unanimité de dissoudre la **commission « Vie citoyenne, vie économique »**.

Article 14 :

Décide à l'unanimité que la composition de la **commission « Finances »** demeure inchangée.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

<p><u>Nomenclature télétransmission :</u></p> <p>5.3 - Désignation des représentants</p> <p><u>Mesures de publicité :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Télétransmise le</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Publiée le</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le</p> <p>Par délégation du Maire Le directeur général des services</p> <p>Yannick MONCHÂTRE</p> <hr/> <p>Voies de recours : « Tout recours à l'encontre de la présente délibération pourra être porté devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la délibération. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de la demande) ».</p>

Laurent CHEVALIER